

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-046 DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il permet de faciliter les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Ainsi pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport portant sur les évolutions en dépenses et recettes avec les hypothèses retenues notamment en matière de concours financiers et de fiscalité ; la programmation des investissements, la structure de la dette.

Pour 2020, il est à noter que les ordonnances prises dans le cadre du COVID 19 ont suspendu le délai imposé traditionnellement entre la tenue du débat et le vote du budget.

Sur la base du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) transmis à chaque conseiller, Monsieur le Maire propose de lancer le débat. Il rappelle que selon la réglementation, il sera pris acte de ce débat par la prise d'une délibération.

En préambule, le Maire revient sur la crise sanitaire : « on doit faire preuve de modestie dans ce contexte inédit. La collectivité a pris des mesures avec la mise en place d'un comité de crise pour gérer au mieux la situation au plan local avec les différents services et les élus. Le maintien du marché par exemple a été une bonne

AR PREFECTURE

086-21860708-20200625-2020046-DE
Reçu le 07/07/2020

mesure pour permettre aux producteurs locaux de pouvoir travailler et aux gens de se changer les idées.

Points principaux du ROB :

- Point particulier lié à la crise sanitaire : calendrier budgétaire, engagement de certaines dépenses d'investissement, remaniement de la structure de la section de fonctionnement
- Impôts et taxes : dernière hausse du taux communal de foncier bâti dans le cadre du lissage des taux communautaires. Au total, et à l'issue de la période, la récupération de la baisse des communautaire a permis un gain budgétaire évalué à environ 430 000 € par rapport à 2016.
- Dotations : nouvelle baisse de la DGF de 71 000 € par rapport à 2019. Diminution de 780 000 € des dotations sur la période 2013/2020
- Produits des services et du domaine : perte d'exploitation de l'ordre de 113 000 € du fait de la crise sanitaire
- Charges générales : baisse d'activité de certains services due au COVID 19 ; budget spécifique de protection évalué à 82 000 € ; enveloppe dédiée au tour de France : 200 000 €
- Charges de personnel : simulation sur la base de +2%
- Autres charges de gestion courante : baisse raisonnée des subventions aux associations (moins de projets – covid 19), baisse de la participation de la commune au SIVOS
- Autres charges : subvention d'équilibre pour perte de recettes du budget annexe du camping évaluée à 35 000 €, soutien au commerce via des remises gracieuses de créances pour 25 000 € (COVID 19).
- Projets d'investissement : dans la continuité et projet phasé sur 2020/2021 concernant la construction de la maison de la petite enfance
- Recours à l'emprunt prévisionnel de 800 000 € permettant de conserver un CRD identique en fin de période.
- Dette existante sécurisée charte « Gissler ».

Monsieur MORISSET : « ce débat arrive dans une année particulière à un moment particulier.. Nous continuerons à combattre ces budgets présentés mais on approfondira les choses au moment du vote du BP 2020. Tout d'abord, concernant la gestion de la crise sanitaire que vous évoquez, je renouvelle mon regret, que malgré mes sollicitations, vous n'avez pas souhaité intégrer des élus d'opposition dans la cellule de crise. Dans une telle situation, cela aurait été « citoyen ». A notre niveau, nous avons fait ce que nous avons pu au service de la population. A ce sujet, il faut souligner les initiatives personnelles comme celle de Madame GUYON par exemple qui s'est investie dans la fabrication de masques (1 500) distribués à diverses associations à vocation sociale »

Monsieur le Maire : « vous avez raison et j'ai personnellement déjà salué toutes ces initiatives personnelles, quelles qu'elles soient.. »

Monsieur MORISSET « pour revenir aux orientations budgétaires, et notamment la fiscalité, vous savez que nous ne pouvons être d'accord avec vous quand vous affirmez que la pression fiscale reste identique pour le contribuable Chauvinois car tous les ans, les bases d'imposition sont revalorisées. Ce n'est donc pas complètement neutre. Quant aux charges de personnel, elles restent élevées avec une part de 60% des charges de fonctionnement. Il conviendrait d'envisager des mesures drastiques dans ce domaine »

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020046-DE
Regu le 07/07/2020

Monsieur le Maire : « L'évolution des bases d'imposition est décidée par l'Etat. Pour ce qui est des charges de personnel et leur importance, elles correspondent aussi à un niveau de service rendu à la population et à des équipements, un tissu associatif qu'il faut faire vivre. En termes de gestion, par exemple pour le CTM, nous sommes dans une démarche de progrès en optimisant les tâches et les temps de travail via l'utilisation d'un logiciel spécifique. Concernant les départs en retraite, nous regardons au cas par cas si nous pouvons éviter de remplacer les agents mais parfois, la conclusion est que c'est impossible ».

Monsieur DELIS : « la masse salariale, même à effectifs constants, augmente tous les ans mécaniquement – voir à ce qui est détaillé dans le ROB sur les évolutions des charges »

Madame GARDA-FLIP : « autre exemple concernant les charges de personnel : nous assurons un poste d'ATSEM par classe maternelle alors que ce n'est pas une obligation. Mais cela fait partie d'une volonté de qualité éducative »

Monsieur GUERIN : « il est vrai que vous ne présentez pas de vision sur une possible réorganisation des services, une politique de mobilité interne.. Si des efforts sont faits en matière de maîtrise des coûts énergétiques sur le patrimoine comme vous le signalez, je pense qu'on peut encore mieux faire avec la mise en oeuvre de mesures simples : arrosage des espaces verts sur des plages horaires adaptées, réduction de l'éclairage public..Ce sont des choses qui apparaissent parfois symboliques mais qui sont utiles et je pense, appréciées de la population. Enfin, comment se projette-t-on sur l'après crise ? Quelles sont les mesures prises – peut-être pas dès le budget 2020 – pour assurer une certaine autonomie énergétique et alimentaire pour la ville de Chauvigny ? »

Monsieur le Maire « concernant l'environnement, nous faisons des choses mais nous devons également gérer..Cela a un coût : par exemple l'interdiction de l'utilisation de produits phyto est quelque chose qu'on ne peut contester quant à la préservation de l'environnement mais on doit par voie de conséquence consacrer plus de personnels sur les techniques alternatives. Quand l'herbe pousse un peu trop, les habitants sont parfois mécontents..On doit donc trouver l'équilibre. C'est une évolution globale des consciences qu'il faut espérer mais cela se fait lentement. Concernant les espaces verts, par exemple, on a supprimé les bacs au profit des massifs..Sur l'éclairage public, je ne suis pas contre mais il faut aussi penser à la sécurité.. »

Monsieur MULTEAU : « J'ai un autre exemple : pour le Centre Technique Municipal, nous allons mettre un procédé de récupération des eaux de pluie et sur la plateforme « ex-Paprec », nous avons aménagé un espace pour la récupération de matériaux en vue de leur ré-emploi.. »

Monsieur MORISSET : « ce que je reproche c'est que votre présentation budgétaire n'est pas dynamique car elle manque de notions analytiques. Ainsi, on a du mal à discerner les priorités politiques et cela peut illustrer un certain saupoudrage.. »

Monsieur DELIS : « le budget d'une Commune comme la nôtre est bien voté par nature de comptes et non par analytique ».

Monsieur le Maire : « nous avons bien entendu des éléments de comptabilité analytique que nous pouvons toujours peaufiner en fonction d'objectifs donnés. Nous allons y réfléchir durant les prochaines périodes, étant entendu que les charges de

AR PREFECTURE

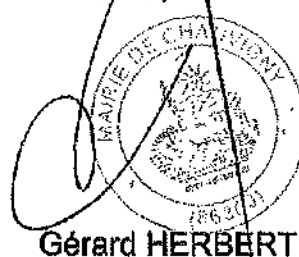
086-218600708-20200625-2020046-DE
Reçu le 07/07/2020

travail des services, à la sortie de la période inédite que nous avons connu, sont conséquentes. Ceci étant, cela ne veut pas dire que nous faisons du saupoudrage.. »

Monsieur DAOUT : « ces réflexions ont été entamées dans le domaine du sport notamment ».

Le Conseil Municipal, postérieurement à ce débat, décide par 24 voix pour et 05 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN), de donner un avis favorable aux orientations budgétaires 2020 contenues dans le rapport qui reste annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 6 juillet 2020
Le Maire,



Mairie de Chauvigny
18620

Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020046-DE
Reçu le 07/07/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI


Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.


2020-047 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Sur proposition de Monsieur Gérard DELIS, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal décide par 24 voix pour, 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) et 02 abstentions (Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN)

1. De fixer ainsi qu'il suit les taux de la fiscalité directe locale pour 2020 :
 - Taxe d'habitation : 17,42%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 24,06%
 - Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 56,70%
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,


Gérard HERBERT



AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020047-DE
Recu le 29/06/2020

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. This includes the use of surveys, interviews, and focus groups to gather qualitative information, as well as the application of statistical software for quantitative analysis.

3. The third part details the process of identifying and measuring key performance indicators (KPIs). It explains how these indicators are used to track progress and evaluate the effectiveness of different strategies and initiatives.

4. The fourth part discusses the challenges and limitations of data analysis. It highlights the need for careful interpretation of results and the importance of considering external factors that may influence the data.

5. The fifth part provides a summary of the findings and conclusions drawn from the analysis. It identifies the main trends and insights, and offers recommendations for future actions based on the data.

6. The sixth part includes a list of references and sources used in the document. This provides a clear path for readers who wish to explore the topics in more depth.

7. The seventh part contains a list of appendices, which include additional data, charts, and supporting documents. These are provided for reference and to ensure the transparency of the research process.

8. The eighth part is a list of footnotes, which provide further details and clarifications on specific points mentioned in the main text.

9. The ninth part is a list of page numbers, which helps readers navigate through the document and find the information they are looking for.

10. The tenth part is a list of page numbers, which helps readers navigate through the document and find the information they are looking for.

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-048 MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL
DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

Monsieur Gérard DELIS, Adjoint aux Finances, expose qu'afin de limiter les effets néfastes de la crise sanitaire du COVID 19 sur le tissu commercial et artisanal local, il est proposé de procéder à la remise gracieuse de créances communales envers les personnes concernées selon le détail ci-dessous énoncé :

- Loyers dus par les commerçants et artisans d'art dans des Immeubles communaux en ville haute, location licence IV et redevance d'occupation du domaine public pour la brocante pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2020
- Droits de terrasse pour la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2020
- Redevance d'occupation du domaine public pour la tenue des marchés des commerçants non sédentaires pour les deux premiers trimestres de l'année

La réglementation de la comptabilité publique impose en pareil cas de constater dans les comptes de la Commune la recette habituelle et de procéder à la remise gracieuse par l'enregistrement d'une dépense d'annulation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

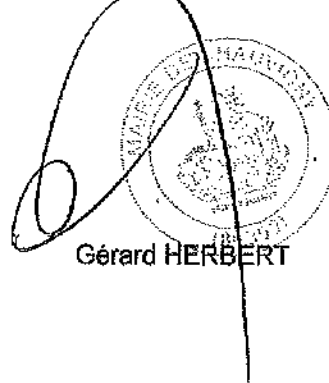
1. De confirmer la remise gracieuse des créances communales évoquées ci-dessus et selon le détail qui reste annexé à la présente délibération,
2. De dire que les écritures d'annulation seront prévues au BP 2020 de la collectivité au chapitre 65 – article 6588,

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020048-DE
Reçu le 07/07/2020

3. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire



Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020048-DE
Reçu le 07/07/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-049 MESURES PROPOSÉES CONCERNANT DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE NATURE CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Monsieur Gérard DELIS, Adjoint aux Finances, expose au Conseil que les adhérents au Centre d'Animation Populaire (CAP) souscrivent pour la plupart un abonnement annuel pour les différentes activités proposées culturelles proposées par la collectivité.

La crise sanitaire du COVID 19 a entraîné bien entendu la suspension de toute activité au sein de la structure pour une période pouvant être définie comme globalement l'équivalent d'un trimestre.

Plutôt que de procéder à des remboursements partiels, Monsieur DELIS propose que la collectivité propose, pour les personnes concernées, la souscription d'un abonnement préférentiel pour la prochaine rentrée en vue d'une nouvelle adhésion et ce, quelle que soit l'activité. La réduction consisterait à réduire de 15% les tarifs annuels classiques.

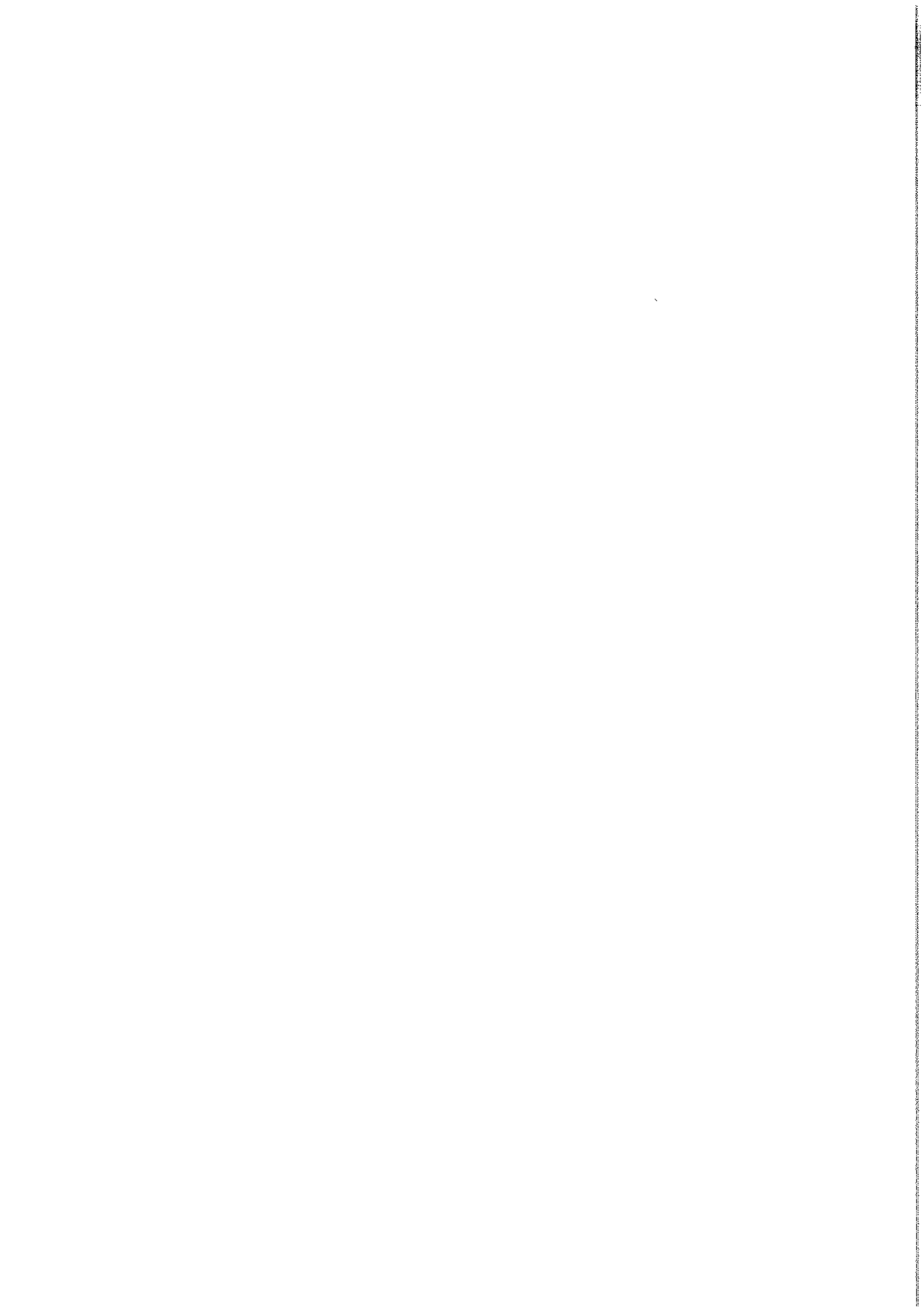
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

1. D'adopter les tarifs applicables au CAP à compter du 1^{er} septembre 2020 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,
Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020049-DE
Regu le 07/07/2020



Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

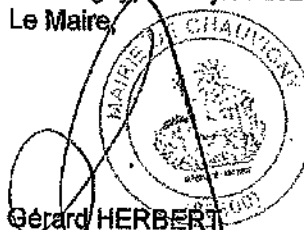
Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-050 ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Sur proposition de Madame Catherine MARIGNAN, 3^{ème} Adjointe, et suite notamment aux Commissions « éducation », « culture » et « sport », le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

1. D'adopter le tableau des subventions municipales à allouer aux associations pour 2020 qui reste annexé à la présente délibération et pour lequel le montant prévisionnel est de 179 075 €,
2. De dire que les crédits nécessaires seront repris à l'article 65748 du budget primitif 2020 de la collectivité,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,


Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-2186 007 08-20200625-2020050-DE
Regu le 29/06/2020

Dear Sir,

I have the pleasure to inform you that your application for the position of *[Job Title]* has been received and is under consideration. We are currently reviewing all applications and will contact you again once a decision has been reached.

If you have any questions regarding the application process or the position, please do not hesitate to contact our Human Resources Department at *[Phone Number]* or via email at *[Email Address]*.

We appreciate your interest in joining our team and wish you every success in your job search.

Yours faithfully,
[Signature]
[Name]
[Title]

[Company Name]
[Address]
[City, State, Zip]

[Phone Number]
[Email Address]

[Company Name]



Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-051 CESSION DE BIEN MOBILIER

Monsieur Gérard DELIS, Adjoint aux Finances, rappelle au Conseil que Monsieur le Maire a une délégation générale pour conclure l'aliénation de biens mobiliers pour une valeur n'excédant pas 4 600 €.

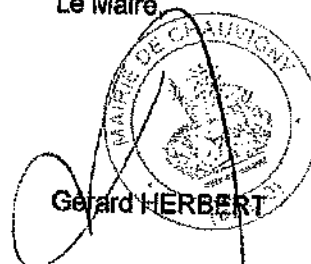
Il propose que la Commune procède à l'aliénation du bien mobilier suivant dans le cadre d'une acquisition neuve pour le service espaces verts :

- Vente d'une tondeuse de marque KUBOTA F3890 au prix de 13 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

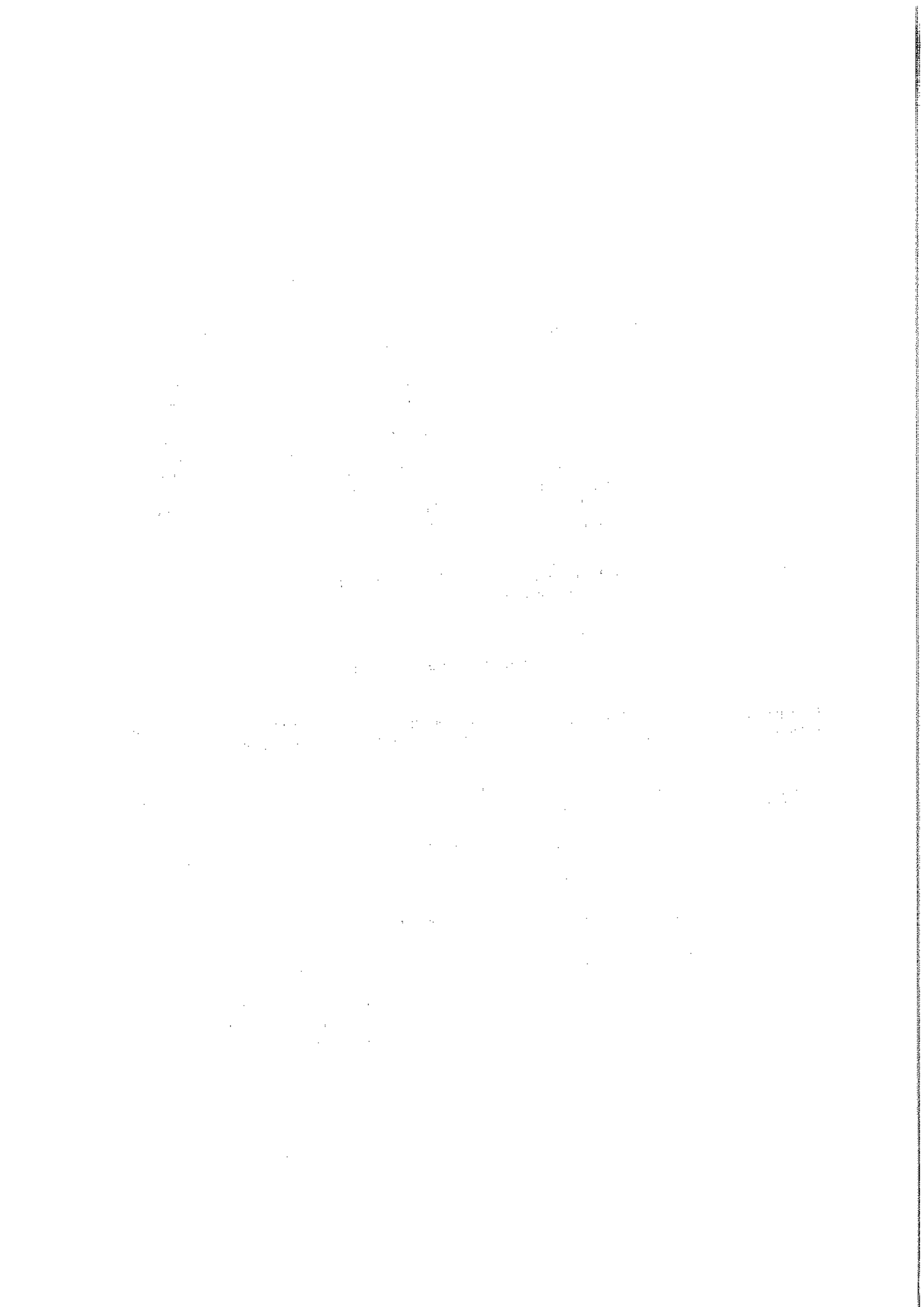
1. De procéder à l'aliénation du bien selon les modalités indiquées ci-dessus,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire


Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-2186 007 08-20200625-2020051-DE
Reçu le 29/06/2020



Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjointis, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-052 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Monsieur Gérard DELIS, Adjoint aux Finances, rappelle que par une précédente délibération en date du 24 octobre 2019, il a été confirmé l'engagement du projet de reconstruction d'une maison de la petite enfance à Chauvigny sur un terrain communal rue « de la Blaquerie ». Un contrat pour une mission complète de maîtrise d'œuvre a été signé pour cette opération. Le futur bâtiment intégrera les structures du multi-accueil et du Relais d'Assistants Maternelles.

Depuis cette date, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue dans ce cadre et l'Avant-Projet Sommaire (APD) a été validé il y a quelques semaines. Dans ce cadre, le dossier de demande de permis de construire devrait être déposé très prochainement.

Il serait nécessaire d'adopter une délibération concernant l'adoption d'un plan de financement prévisionnel de l'opération afin de solliciter les subventions extérieures.

Monsieur DELIS expose que le plan de financement prévisionnel de l'opération au stade APD se présente de la manière suivante :

DEPENSES (HT)

Travaux : 1 119 300 €
Dont APD : 1 058 100 €
Dont imprévus : 21 200 €
Dont branchements VRD : 40 000 €

Matériels : 39 000 €

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020052-DE
Reçu le 29/06/2020

Dont équipements de cuisine : 14 000 €
Divers : 25 000 €

Prestations intellectuelles : 124 000 €

Dont Maîtrise d'œuvre : 110 600 €
Dont Bureau de contrôle/SPS : 9 800 €
Dont foncier (études sols, relevé topo, bornage) : 3 600 €

Autres : 53 000 €

Dont assurance dommage ouvrage : 50 000 €
Dont frais d'appel d'offres : 3 000 €

TOTAL GENERAL : 1 335 300 €

RECETTES

Département de la Vienne (18%) : 240 150 €

Dont ACTIV volet 3 : 71 900 €
Dont contrat de développement : 168 250 €

Caisse d'Allocations Familiales (24,5%) : 327 500 €

Etat Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (30%) : 400 590 €

Dont contrat de ruralité GPCU : 150 000 €
Dont DSIL grandes thématiques : 250 590 €

Union Européenne (appel d'offres FEADER) (7,5%) : 100 000 €

Autofinancement (20%) : 267 060 €

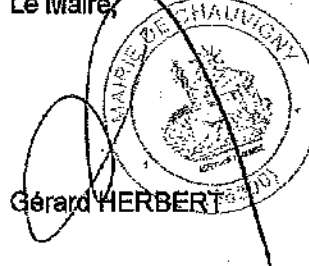
TOTAL GENERAL : 1 335 300 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

1. D'adopter le plan de financement prévisionnel du projet de reconstruction d'une maison de la petite enfance à Chauvigny évoqué ci-dessus,
2. De solliciter les subventions extérieures auprès des différents financeurs,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande correspondants et d'une manière générale faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,

Gérard HERBERT



AR PREFECTURE

086-2188 007 08-2020 0625-2020 052-DE
Reçu le 29/06/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-053 CONSERVATION PRÉVENTIVE -- DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Catherine MARIGNAN, 3^{ème} Adjointe à la Culture, expose au Conseil que dans le cadre de la conservation préventive des collections, la commune a sollicité l'État pour la restauration de :

- 16 objets en alliage cuivreux ou fer des XIII^e-XVI^e s. (pièces de harnachement, armes, clés, couteau, pile à godets (pesée)),
- 11 monnaies en alliage cuivreux des XI^e-XVI^e s.
Tous venant de fouilles archéologiques menées dans les châteaux de Chauvigny.

Le prestataire retenu est l'entreprise AntePostQuem (Charlotte Réroile - La Touche 37390 Charentilly) agréé pour les collections des Musées de France. Le dossier a été présenté le 19 mars dernier à la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France pour la restauration ; il a obtenu une aide de 1 008,00 €, soit 30% du budget total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1. D'adopter l'opération de restauration citée plus haut,
2. De solliciter la subvention de l'Etat dans les conditions précitées,
3. D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération qui se présente de la manière suivante :
 - Dépenses TTC : 3 360 €
 - Recettes :
 - .Subvention : 1 008 €

AR PREFECTURE

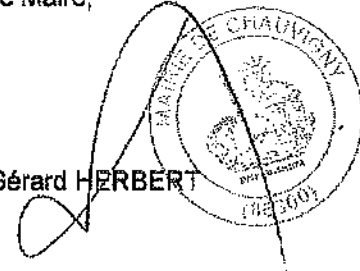
086-218600708-20200625-2020053-DE
Reçu le 29/06/2020

Autofinancement : 2 352 €

4. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,

Gérard HERBERT



AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020053-DE
Reçu le 29/06/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-054 POSTE AUX MUSÉES MUNICIPAUX

Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, rappelle au Conseil que par délibération en date du 19 décembre 2019, il avait été décidé de pourvoir au remplacement d'un agent d'accueil au sein du service des Musées municipaux qui faisait valoir ses droits à la retraite.

La publication de vacance d'emploi a été faite ainsi que le lancement de l'appel à candidatures mais la crise sanitaire a grandement retardé le processus de recrutement.

Néanmoins, le jury a pu se réunir et a reçu cinq candidats dont aucun titulaire de la FPT.

Le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :


1. De confirmer la création à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un poste contractuel d'adjoint au patrimoine pour le service des Musées sur la base d'un emploi du temps annualisé de 21 heures 30 minutes hebdomadaires,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne retenue pour une durée d'une année à compter de la date évoquée ci-dessus et pour lequel la rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint au patrimoine.
3. De dire que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité,


AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020054-DE
Reçu le 29/06/2020

4. De dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre budgétaire 012 du budget.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,


Gérard HERBERT



AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020054-DE
Reçu le 29/06/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-055 POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES (CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL)

Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, expose qu'au sein du service bâtiment du Centre Technique Municipal, un agent occupant le poste d'électricien a fait récemment valoir ses droits à la retraite.

La publication de vacance d'emploi a été faite ainsi que le lancement de l'appel à candidatures mais la crise sanitaire a grandement retardé le processus de recrutement.

Néanmoins, le jury a pu se réunir et a reçu deux candidats dont aucun titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

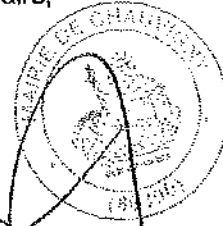
1. De procéder à la création à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un poste contractuel à temps complet d'adjoint technique pour le service bâtiment du centre technique Municipal,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne retenue pour une durée d'une année à compter de la date évoquée ci-dessus et pour lequel la rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique,
3. De dire que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité,

AR PREFECTURE

056-2186 007 08-20200625-2020055-DE
Reçu le 29/06/2020

4. De dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre budgétaire 012 du budget.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,



Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020055-DE
Recu le 29/06/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-056 POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES
(SECRETARIAT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL)**

Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, expose que l'agent occupant la fonction de secrétaire comptable au sein du centre technique municipal a fait valoir ses droits à la retraite en début d'année.

Une solution temporaire a été prise par l'intermédiaire de l'association JOB SERVICE, une réflexion étant en cours sur la réorganisation du Centre Technique Municipal mais retardée dans le cadre de la crise sanitaire. La personne faisant actuellement l'intérim donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

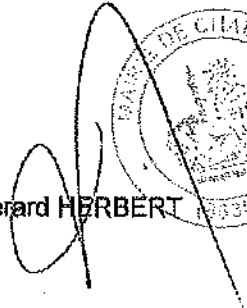
1. De procéder à la création à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un poste contractuel à temps complet d'adjoint administratif pour le secrétariat / comptabilité du centre technique Municipal,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne retenue pour une durée de six mois à compter de la date évoquée ci-dessus et pour lequel la rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

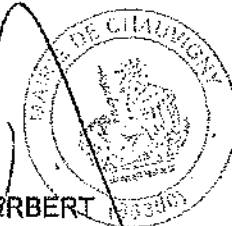
AR PREFECTURE

066-2186 00708-20200625-2020056-DE
Reçu le 29/06/2020

3. De dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre budgétaire 012 du budget.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 29 juin 2020
Le Maire,


Gérard HERBERT



AR PREFECTURE

086-218600708-20200625-2020056-DE
Reçu le 29/06/2020

Séance du : 25 JUIN 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoint, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-057 POSTE AU CAMPING MUNICIPAL

Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, expose que l'agent occupant les fonctions de responsable technique au camping municipal va faire valoir ses droits à la retraite dans les prochains jours

La publication de vacance d'emploi a été faite ainsi que le lancement de l'appel à candidatures mais la crise sanitaire a grandement retardé le processus de recrutement.

Néanmoins, le jury a pu se réunir et a reçu cinq candidats dont un titulaire de la Fonction Publique Territoriale. C'est cette candidature qui a été retenue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUERIN) :

1. De modifier ainsi qu'il sult le tableau du personnel communal à effet du 1^{er} juillet :
 - . création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet
 - . suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à effet du 1^{er} novembre.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 2 juillet 2020
Le Maire,

Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

036-21860708-20200625-20200578-DE
Reçu le 07/07/2020

